

LETTRE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE  
au  
PRESIDENT DE L'EXECUTIF PROVISOIRE DE L'ETAT ALGERIEN

---

LE GENERAL DE GAULLE

Paris, le 3 juillet 1962

*Monsieur le Président,*

*La France a pris acte des résultats du scrutin d'autodétermination du 1<sup>er</sup> juillet 1962 et de la mise en vigueur des déclarations du 19 mars 1962. Elle a reconnu l'indépendance de l'Algérie.*

*En conséquence et conformément au chapitre 5 de la déclaration générale du 19 mars 1962 les compétences afférentes à la souveraineté sur le territoire des anciens départements français d'Algérie, sont, à compter de ce jour, transférées à l'Exécutif Provisoire de l'Etat algérien.*

*En cette solennelle circonstance, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, les vœux profondément sincères, qu'avec la France tout entière, je forme pour l'avenir de l'Algérie.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma haute considération.*

C. DE GAULLE.

*Monsieur Abderrahmane FARES*

*Président  
de l'Exécutif Provisoire  
de l'Etat Algérien.*